



DÉLIBÉRATION N°62 CONSEIL MUNICIPAL DU 21/04/2021

DEL 2021.04.21/62

Le **mercredi 21 avril 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :

Finances

Etaient présents :

Objet :

**Subvention de
fonctionnement 2021 /
Resto du cœur /
rectification d'erreur
matérielle**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER – CONVERSET, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE – BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Etaient représentés :

Convocation :

Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Corinne FAURE-BRAC
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Date :

15 avril 2021

Affichage :

15 avril 2021

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Christian JULLIEN, Marie SOUBRANE,
Aurélie POYAU

**Nombre de membres du
conseil municipal en
exercice : 33**

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

Présents : 29

**Nombre de suffrages
exprimés : 33**

- VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret N°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de ladite loi ;
- VU** la délibération n°2021.103.10/028 portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations ;

CONSIDERANT le dossier de demande de financement déposé par l'association « LES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-ALPES » et l'erreur matérielle qui s'est glissée dans l'instruction de cette demande d'intervention financière ;

CONSIDERANT la volonté municipale de maintenir son soutien à l'association communément appelée « les restos du cœur », en parallèle du dispositif d'accès aux circuits courts mis en place par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes par délibération du 21 juin 2020;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 19/04/2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De compléter le montant attribué à l'association « LES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-ALPES », de la somme de 3 000 €, portant ainsi le montant total de la subvention versée au titre de l'exercice 2021 à 4 000 €.
- De confirmer que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2021.04.21/62

PUBLIÉE LE :

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Arnaud MURGIA

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_62-DE

Reçu le 26/04/2021

Publié le 26/04/2021